

OPĚRA

Royal de Wallonie Liège

Règlement de la Masterclass – Chef.fe d’orchestre d’opéra

Opéra Royal de Wallonie-Liège du 22 août au 26 août 2023

Dans l’optique de faire briller les talents de demain, l’Opéra Royal de Wallonie-Liège propose une Masterclass à destination des jeunes chef.fe d’orchestre d’opéra du 22 août au 26 août 2023. Cette semaine de travail dirigée par le Directeur musical, Maestro Giampaolo Bisanti, accueillera des participant.e.s de toutes nationalités né.e.s après le 1^{er} janvier 1991 et visera à approfondir les connaissances musicales de chacun.e.

Dans la continuité du renommé *Concours international de chef.fe.s d’orchestre d’opéra*, la Masterclass-chef.fe d’orchestre d’opéra invitera les participant.e.s à aiguiser leurs outils de travail et à progresser dans leur pratique.

✓ POUR S’INSCRIRE :

- Les participant.e.s doivent remplir le dossier d'inscription en ligne disponible sur le site www.operaliege.be avant le 15 mars 2023 et l'envoyer à l'adresse mail : conductor@operaliege.be

Ce dossier d’inscription contiendra obligatoirement les documents suivants :

- une fiche signalétique,
 - un curriculum vitae détaillé,
 - un enregistrement vidéo de 15min (uniquement via un lien WeTransfer),
 - une photographie de type "portrait" en haute définition,
 - une copie du passeport.
- Tout renseignement ou matériel falsifié rendront la candidature non valable
 - Le curriculum vitae doit mentionner les antécédents et la carrière musicale des participant.e.s. Pour participer à la Masterclass, aucune formation académique n’est exigée bien qu’une certaine connaissance de la technique de direction d’orchestre soit recommandée.
 - L’enregistrement vidéo d’une durée de 15min doit montrer les images des participant.e.s en train de diriger (vue depuis l'orchestre). Seuls les fichiers envoyés par lien WeTransfer seront acceptés. Les participant.e.s indiqueront clairement les titres des morceaux enregistrés ainsi que la date et la durée de l'enregistrement sur la fiche signalétique destinée à cet effet. Les organisateurs de la Masterclass garantissent que la vidéo remise par les participant.e.s sera utilisée exclusivement pour la sélection sur dossier et qu'aucune autre utilisation ne sera effectuée. Les participant.e.s sont responsables de l'obtention préalable des accords nécessaires concernant les droits d'auteur et/ou d'image relatifs à cet enregistrement.

ADRESSE DE LA MASTERCLASS

Secrétariat de la Masterclass – Chef.fe d’orchestre d’opéra
Opéra Royal de Wallonie-Liège
Rue des Dominicains, 1
B - 4000 LIEGE

- Les 5 participant.e.s effectif.ve.s et les 15 auditeur.rice.s admis.e.s à la masterclass après sélection sur dossier et vidéo seront averti.e.s par email le 24 avril 2023 au plus tard. Les motivations de l’acceptation ou du refus des participant.e.s ne seront pas annoncées. Toutes les communications aux participant.e.s se feront par email.
- Les 5 participant.e.s effectif.ve.s devront verser un droit d’inscription de 600 € (six cents euros) pour leur participation.
- Les 15 auditeur.rice.s admis.e.s devront verser un droit d’inscription de 300 € (trois cents euros) pour leur participation.

Ce droit d’inscription devra être versé avant le 22 mai 2023 et ne sera pas restitué aux candidat.e.s en cas d’annulation de leur fait. Le remboursement sera néanmoins effectué uniquement dans le cas où l’Organisateur devrait annuler la Masterclass pour cause de force majeure.

Opéra Royal de Wallonie-Liège
IBAN : BE 05240006632275 BIC : GEBABEBB
Avec la mention : Nom + Prénom + Masterclass 2023

Le non-paiement du droit d’inscription dans les délais prévus équivaut à l’annulation de la participation.

- Toute la Masterclass aura lieu à l’Opéra Royal de Wallonie-Liège. La Masterclass se fera avec l’Orchestre, les Chœurs de l’Opéra Royal de Wallonie-Liège et les solistes engagé.e.s par la Direction Générale et Artistique.

✓ **PLANNING DE LA MASTERCLASS :**

- Les 20 participant.e.s qui auront été sélectionné.e.s pour participer à la Masterclass se présenteront à l’Opéra Royal de Wallonie-Liège le 22 août 2023 à 13h pour accueil et vérification des formalités.
- Du 22 au 25 août, les participant.e.s bénéficieront d’horaires de travail spécialement aménagés avec le Maestro Bisanti.
- L’Opéra Royal de Wallonie-Liège réalisera une porte ouverte le samedi 26 août à 15h pour conclure sa Masterclass – chef.fe d’orchestre d’opéra. Cette animation sera ouverte au public et entièrement gratuite. Pour cet exercice particulier, les participant.e.s devront prévoir une tenue de concert (chemise, pantalon et chaussures noires).

Ce planning est provisoire et susceptible d’être modifié.

✓ CONTENU DE LA MASTERCLASS :

Les participant.e.s travailleront sur un programme élaboré en amont par la Direction Générale et Artistique ainsi que la Direction Musicale de l'Opéra Royal de Wallonie-Liège.

Le programme de l'Orchestre comporte :

- G. Rossini : Ouverture de "*Il Barbiere di Siviglia*",
- V. Bellini : Ouverture de "*I Capuleti e I Montecchi*",
- G. Donizetti : Ouverture de "*Don Pasquale*",
- G. Verdi : Ouverture de "*Nabucco*",
- G. Bizet : Prélude de "*Carmen*".

Le programme pour les Chœurs et les Solistes comporte :

- G. Rossini, "*Il Barbiere di Siviglia*" : acte I, scène finale "Fermi tutti, nessun si muova..",
- V. Bellini, "*I Capuleti e I Montecchi*" : acte I, final "Che miro? Il perfido nemico ambasciator",
- G. Donizetti, "*Lucia di Lammermoor*" : acte II "Per te d'immenso giubilo", Concertato et final,
- G. Verdi, "*Rigoletto*" : acte III "Un di se ben rammentomi... Bella figlia dell'amore" et scène "Terzetto e tempesta",
- G. Verdi, "*La Traviata*" : acte I, final "Si ridesta in ciel l'aurora" et acte II avec le chœur des bohémiennes et des matadors.

✓ À LA SUITE DE LA MASTERCLASS :

Pour donner suite à l'expérience Masterclass, le Maestro Bisanti se réserve le droit de sélectionner un.e ou plusieurs participant.e.s pour venir l'assister lors d'une production qu'il dirigera la saison suivant la Masterclass.

✓ CHARTE DU CANDIDAT :

Les participant.e.s acceptent sans réserve l'intégralité du règlement de la Masterclass. En cas de contestation, SEULE la version française du présent règlement fera autorité.

Les titres usurpés seront démentis et les responsables poursuivis selon le droit commun.

Les participant.e.s s'interdisent de réclamer tous droits, cachets ou privilèges pour l'enregistrement et la diffusion de l'ensemble des épreuves par la radio et la télévision ou pour toute forme de diffusion sur les réseaux sociaux.

L'Organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les photographies ou enregistrements qui pourraient être faits pour la presse, la radio et les télévisions, nationales et internationales, les réseaux sociaux etc.